

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1862.

Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1862 ⁽¹⁾.

Amendement présenté par M. COOMANS.

Au Chap. VIII, *Fêtes nationales*, supprimer le crédit de 40,000 francs, en maintenant celui de 25,000 francs pour le tir national.

(1) Budget, n° 82, session 1860-1861.

Rapport, n° 52.

Amendements présentés par M. le Ministre de l'Intérieur, n° 57.
